

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1410

14 mai 2016

SOMMAIRE

Brenner Internationale Holz- und Spänehandels-gesellschaft mbH Zweigstelle Luxemburg	67640	Digital Realty (Cressex) S.à r.l.	67647
C6 Ré	67649	Digital Realty (Manchester) S.à r.l.	67637
Cardoso Antonio S.A.	67645	Digital Realty (Redhill) S.à r.l.	67638
Cerava Finance S.A.	67645	Digital Realty (Welwyn)	67648
Chahine Specialized Investment Fund	67644	Digital Spirit S.A.	67647
Chevrotine S.A.	67644	E-Carat SA	67634
Clearstream International	67643	EQT Mid-Market Credit SV S.A.	67642
CNA Corporation S.A.	67640	Euro Mobile S.A.	67647
Compagnie Européenne d'Etudes et de Con-seils SA	67649	Grama Acquico S.à r.l.	67643
Company Restore	67646	Greenfield S.à r.l.	67648
Cristalux Holding S.A.	67634	GT Finance Luxembourg S.A.	67641
Dentsply CE S.à r.l.	67635	HorseGlobe Group S.à r.l.	67680
Dentsply EU Holding S.à r.l.	67635	Immobilière de Sanem S.A.	67680
Dentsply SE S.à r.l.	67635	Meltemi S.A.	67642
Development Picture S.A.	67634	Monocle	67641
Développement Immobilier S.A.	67646	Rakuten Europe Bank S.A.	67642
Digital Crawley 1 S.à r.l.	67638	Roc International	67641
Digital Crawley 2 S.à r.l.	67639	S.C.I. BSI	67676
Digital Crawley 3 S.à r.l.	67639	Sigma (Logistics) Midco S.à r.l.	67669
Digital Luxembourg III S.à r.l.	67636	Skyline Residences S.à r.l.	67679
Digital Luxembourg II Sàrl	67635	So Ouest Luxembourg S.à r.l.	67649
Digital Luxembourg Sàrl	67637	Spring Holding S.A.	67680
		W Credit Holding S. à r.l.	67659

Development Picture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 154.467.

Extrait du PV d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 24 février 2016

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Benoît DABER-TRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique) et Cédric de CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), demeurant tous les deux professionnellement au 56, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2022.

L'Assemblée décide de nommer, en lieu et place de Monsieur Eric Debled, né le 14/01/1964 à Montignies-sur-Sambre (Belgique) au poste d'administrateur Monsieur Nicolas Delattre, employé privé, né le 26/10/1984 à Liège (Belgique) et demeurant professionnellement au 56, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2022.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Fisconsult s.a. (B145.784), ayant son siège social au 56, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016073348/22.

(160037714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Cristalux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 52.075.

Monsieur Gabriel El Rhilani, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a remis sa démission avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de catégorie B au sein du conseil d'administration de la société Cristalux Holding S.A., enregistrée auprès du RCSL sous le numéro: B.52075 et ayant son siège social au 20 rue de Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016073337/16.

(160037845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

E-Carat SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.332.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Lara Nasato et Laurent Bélik, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073374/16.

(160037736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.390.245.925,86.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.469.

Extrait des décisions prises par le Conseil de gérance en date du 25 janvier 2016

Le siège social de la société a été transféré de 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 29 février 2016.

A Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Dentsply CE S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2016073344/15.

(160037524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.287.914.453,92.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 73.350.

Extrait des décisions prises par le Conseil de gérance en date du 25 janvier 2016

Le siège social de la société a été transféré de 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 29 février 2016.

A Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Dentsply EU Holding S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2016073345/15.

(160037525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Dentsply SE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.854,38.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.101.

Extrait des décisions prises par le Conseil de gérance en date du 25 janvier 2016

Le siège social de la société a été transféré de 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 29 février 2016.

A Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Dentsply SE S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2016073346/15.

(160037563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 110.214.

- Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.
- Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

- Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

* d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant de classe B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

* de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

* de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;
- Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073353/31.

(160037283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.823,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.552.

Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant de classe B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;
- * Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;
- * TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- * Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073354/31.

(160037282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.216.

—
- Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.
- Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.
- Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

* d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

* de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

* de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;
- Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073355/31.

(160037284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.337.

—
Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;
- * Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;
- * TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- * Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073356/31.

(160037280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant de classe B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;

* Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;

* TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et

* Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073357/31.

(160037279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Crawley 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

- Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

- Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John GLENNANE est la suivante: gérant de catégorie A.

- Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

* d'accepter la démission de Madame Nerea NAZABAL JIMENEZ en tant que gérant de classe B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

* de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

* de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- Monsieur Fabrice, Michel, Gilles MAS, gérant de catégorie B;
- Mademoiselle Jeannie LEE, gérante de catégorie A;
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- Monsieur David John GLENNANE, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073349/31.

(160037287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Crawley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 181.854.

Il est à noter que la fonction exacte de TMF Corporate Services S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant de classe B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda Mills en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;
- * Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;
- * TMF Corporate Services S.A., gérant de catégorie B; et
- * Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073350/30.

(160037286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Digital Crawley 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 188.815.

Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant de classe B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Fabrice, Michel, Gilles MAS, gérant de catégorie B;
- * Mademoiselle Jeannie LEE, gérante de catégorie A;
- * TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- * Monsieur David John GLENNALME, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073351/30.

(160037285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2016

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Juan Miguel PARLADE DE ELIA, demeurant à Gauchos 3915, 11900 Montevideo, Uruguay;
- Monsieur Michael PROBST, expert-comptable, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Robert FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Fernando CABRE CASAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Rm 1301 - 1303, Lu Plaza, 2 Wing Yip Street, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong;
- Monsieur Jorge PARLADE DE ELIA, directeur de sociétés, demeurant au RB Battle Pachero, Lorenzo S/N, P111107U M845 Punta del Este, 32514 Maldonado, Uruguay.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016073326/21.

(160037463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Brenner Internationale Holz- und Spänehandelsgesellschaft mbH Zweigstelle Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.695.

AUSZUG

Es erscheint aus dem Gesellschafterbeschluss des Alleingeschafters der Zweigniederlassung vom 12. Februar 2016, dass dieser beschlossen hat Herrn Klaus Brenner, als Vertreter der Zweigniederlassung mit sofortiger Wirkung abzurufen.

Die Vertreter der Zweigniederlassung sind von nun an:

- Herr Sascha Hähnke, Vertreter der Zweigniederlassung, mit Adresse in der Bodelschwingstraße 21, D-33803 Steinhagen.
 - Herr Heiner Höfkes, Vertreter der Zweigniederlassung, mit Adresse in der Unterweidenerstraße 1, D-47906 Kempen.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Februar 2016.

Für die Gesellschaft

Ein Prokurist

Référence de publication: 2016073271/20.

(160037799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Roc International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.997.

—
EXTRAIT

Aux termes des résolutions de l'associé unique en date du 19 février 2016, l'associée unique a nommé en qualité de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Béatrice COUPAT HONORÉ, née le 30 juin 1969 à Clamecy (France), Directeur financier, avec adresse professionnelle à F-92130 Issy-les-Moulineaux, 1, rue Camille Desmoulins,

L'associé unique confirme par ailleurs le mandat de gérant de Madame Florence MEUNIER, Directeur des Ressources Humaines, avec adresse professionnelle à F-92130 Issy-les-Moulineaux, 1, rue Camille Desmoulins, nommée depuis le 5 mars 2010, et ce, pour une durée indéterminée.

L'associé unique constate dès lors que la société sera dorénavant gérée par deux gérants.

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, les deux gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Sauf délégation spéciale de signature, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Pour extrait conforme

ROC INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016073656/24.

(160037365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

**Monocle, Société Anonyme,
(anc. GT Finance Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.098.

—
Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 19 février 2016

Monsieur Charles MONOT, demeurant au 33 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, en sa qualité d'actionnaire unique de la société Monocle, décide de nommer nouveaux administrateurs:

- Monsieur Arnould Christophe, né le 16 janvier 1973 à Thionville, France et demeurant professionnellement au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange. Leur date de nomination est le 19 février 2016, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2018

- Monsieur Bruneton Philippe, né le 18 juin 1963 à Paris, France et demeurant professionnellement au 51, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2018.

en remplacement de:

- Monsieur Meeus Charles, né le 6 juillet 1979 à Etterbeek, Belgique et demeurant professionnellement au 1, rue de Louvigny L-1946 Luxembourg. Sa démission prend effet en date du 19 février 2016.

- Monsieur Daniel Thierry, né le 22 février 1972 à Dijon, France et demeurant professionnellement au 30, Place de la Madeleine, F-75008 Paris. Sa démission prend effet en date du 21 janvier 2016.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2016073571/22.

(160037295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Meltemi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.396.

—
EXTRAIT

En date du 23 novembre 2015, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Le conseil d'administration continue à être composé par les personnes suivantes:

* Monsieur Patrick Hansen

* Monsieur Knut Reinertz

* Monsieur Philippe Kauffman

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, Gefco Consulting S.à r.l. et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Patrick Hansen et Philippe Kauffman est au 35a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il convient de noter que l'adresse professionnelle de M. Knut Reinertz est au Suite 1512A, 15/F, Ocean Centre Harbour City, Hong-Kong.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073567/23.

(160037777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

EQT Mid-Market Credit SV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 193.498.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 15 février 2016

L'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Madame Andrea Neubock-Escher, né le 4 mars 1982, à Bad Ischl. Autriche, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg en qualité d'Administrateur B de la Société avec effet au 15 février 2016 et pour une durée illimitée (en remplacement de Madame Lorna Collings, démissionnaire).

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Jens Hoellermann

- John Lhoest

- Andrea Neubock-Escher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Pour EQT Mid-Market Credit SV S.A.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016074013/22.

(160038085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Rakuten Europe Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 181.868.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 décembre 2015

En date du 10 décembre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution de révoquer Messieurs Christian MACHT et Justin ZIEGLER de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 décembre 2015

En date du 15 décembre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Andrew DUGDALL-MARSHALL de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2016;

- de nommer Monsieur Hiroyuki NAGAI, né le 4 octobre 1964 au Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Crimson House, 1-14-1 Tamagawa, Setagayaku, 158-0094 Tokyo, Japon, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- de nommer Monsieur Toshihiko OTSUKA, né le 28 septembre 1965 au Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- de nommer Madame Kaoru TANAKA, née le 5 juin 1973 au Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- de nommer Monsieur Jerome DAVE, né le 20 janvier 1974 en Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- de confirmer les mandats de Monsieur Kenji HIROSE (administrateur et administrateur-délégué), de Monsieur Masayuki HOSAKA (administrateur et président du conseil d'administration) et d'Ernst & Young S.A. (réviseur d'entreprises agréé) avec effet au 27 janvier 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Rakuten Europe Bank S.A.

Signature

Référence de publication: 2016073642/38.

(160037661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Grama Acquico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.582.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 23 février 2016, que l'associé unique de la Société, Grama Holdco S.à r.l., a transféré quatre cent trente-sept mille cinq cent soixante-dix (437.570) parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- WKB 2 GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Autriche, ayant son siège social à Huemerstraße 21-23, 4020 Linz, Autriche et immatriculée auprès du commercial register of the County Court Linz sous le numéro FN 418152 f.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Grama Holdco S.à r.l.	812.630 parts sociales
WKB 2 GmbH	437.570 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Grama Acquico S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016074048/21.

(160038123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Clearstream International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

1. En date du 29 février 2016, les personnes suivantes ont démissionnées au poste de délégué à la gestion journalière:

- Philip Brown

- Mathias Papenfuß

- Philipp Seyll
- Marcus Thompson
- Berthold Kracke

2. Le Conseil d'Administration a nommé les personnes suivantes au poste de délégué à la gestion journalière prenant effet le 1^{er} mars 2016:

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| - Nikolas Schmitz-Lau | 42, Avenue JF Kennedy | L - 1855 Luxembourg |
| - Jürgen Hillen | Mergenthalerallee 61 | D - 65760 Eschborn |

Ainsi les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- | | | |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Marc Robert-Nicoud | 42, Avenue JF Kennedy | L - 1855 Luxembourg |
| (Président) | | |
| Mark Gem | 42, Avenue JF Kennedy | L - 1855 Luxembourg |
| Nikolas Schmitz-Lau | 42, Avenue JF Kennedy | L - 1855 Luxembourg |
| Jürgen Hillen | Mergenthalerallee 61 | D - 65760 Eschborn |

3. Monsieur Christian Heyne a démissionné du Conseil d'Administration le 29 février 2016.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler Président
- Gregor Pottmeyer
- Nikolas Schmitz-Lau
- Mark Gem

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016073955/32.

(160038589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Chevrotine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.381.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} février 2016

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, administrateur démissionnaire, avec effet au 31 décembre 2015.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

CHEVROTINE S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Hugues DUMONT / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2016073952/19.

(160038163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Chahine Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.906.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 février 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Julien Bernier, François Garcin et Jacques Chahine, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,

2. de réélire la firme HRT Révision S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Pour CHAHINE SPECIALIZED INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016073951/18.

(160038508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Cerava Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.025.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} février 2016

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, administrateur démissionnaire, avec effet au 31 décembre 2015.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

CERAVA FINANCE S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Hugues DUMONT / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2016073948/19.

(160038162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Cardoso Antonio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 58.427.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 mars 2016 à 11h30 heures au siège social de la société

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer un quatrième administrateur, à savoir Monsieur Antonio Das Neves Cardoso, née le 24.01.1959 à Pombal (Portugal), demeurant à 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022.

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat des administrateurs suivants, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022:

- Monsieur Dias Cardoso Claudio, ingénieur, né le 10.08.1983 à Luxembourg, demeurant à 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg;

- Monsieur Dias Cardoso Hugo, ingénieur, né le 09.09.1989 à Luxembourg, demeurant à 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg;

- Madame Maria De Fatima Jordao Dias, née le 6 octobre 1961 à Pombal (Portugal), employée, demeurant, 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg.

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Dias Cardoso Claudio, ingénieur, né le 10.08.1983 à Luxembourg, demeurant à 5, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2022.

Senningerberg, le 2 mars 2016.

Cardoso Antonio S.A.

Référence de publication: 2016073934/25.

(160038407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Company Restore, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.112.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 février 2016

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions de gérant B.

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 22 février 2016 la démission de Monsieur Johan SKEDEBÄCK de ses fonctions de gérant A.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée illimitée, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions de gérant B.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 22 février 2016 et pour une durée illimitée, Monsieur Anders SKEDEBÄCK, né le 13 avril 1963 à Oskarshamn (Suède) et résidant au 5 Sörbo, 57293 Oskarshamn, Suède, aux fonctions de gérant A.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016073961/21.

(160038069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.243.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 2 mars 2016 à 09:30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs, Monsieur Jean-Marie LEGENDRE ainsi que les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy -Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric HERREMANS, domicilié professionnellement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

4. L'assemblée prend acte de la démission de la société BPH FINANCE S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51675, de son mandat de délégué à la gestion journalière.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016073984/32.

(160038263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Digital Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, Op der Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 103.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 29 février 2016

Reconduction des mandats de Monsieur André HEINEN, né le 09 mars 1957 à Luxembourg, Madame Viviane HEINEN-NILLES née le 25 mai 1961 à Luxembourg et Monsieur Ferdinand PAUTSCH né le 10 août 1962 à Luxembourg, tous trois demeurant professionnellement au 6, op der Knupp L-7432 Gosseldange aux postes d'Administrateurs.

Nomination d'ACCOUNTIS S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Jean-Marc Faber & CIE s.à r.l), ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le N° B60 219 au poste de Commissaire aux Comptes.

Tous les mandats viendront à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2022.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
DIGITAL SPIRIT S.A.

Référence de publication: 2016073986/18.

(160038059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Euro Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.312.

En date du 25 février 2016, les personnes suivantes sont nommées administrateurs et administrateurs-délégués de la société, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021:

- Monsieur Thierry Hellers, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- Monsieur Patrick Colinet, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- Madame Sandra Rix, administrateur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2016074015/19.

(160038312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.336.

Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John GLENNANE est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;
- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Fabrice, Michel, Gilles MAS, gérant de catégorie B;
- * Mademoiselle Jeannie LEE, gérante de catégorie A;
- * TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- * Monsieur David John GLENNANE, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073974/31.

(160038112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Greenfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.138.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} Mars 2016

Les actionnaires prennent les décisions suivantes:

Monsieur Christopher Cecil William Purdy est remplacé par CCWP S.à r.l. B 152.676 avec siège social au 3A, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg, représentée par Monsieur Christopher Cecil William Purdy domicilié professionnellement 3A, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg comme gérant pour une durée indéterminée.

Monsieur Courtney Charlton est remplacé par Deadpan S.à r.l. B 151.648 avec siège social au 3A, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg, représentée par Monsieur Courtney Charlton domicilié professionnellement 3A, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg comme gérant pour une durée indéterminée.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2016074054/19.

(160038147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.239.

Il est à noter que la fonction exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: gérant de catégorie B.

Il est à noter que l'adresse exacte de TMF CORPORATE SERVICES S.A. est la suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il est à noter que la fonction exacte de Monsieur David John Glennane est la suivante: gérant de catégorie A.

Il résulte des résolutions prises et approuvées par l'associé unique de la Société en date du 29 février 2016 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Nerea Nazábal Jiménez en tant que gérant B de la Société et de Monsieur Joshua Ananda MILLS en tant que gérant A de la société avec effet immédiat au 29 février 2016;

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires, Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, né le 24 avril 1979, à Meaux, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et Mademoiselle Jeannie Lee, née le 29 juin 1976, en Californie, USA, ayant son adresse professionnelle au Four Embarcadero Center, Suite 3200, San Francisco, CA 94111-4188, USA en tant que gérante de catégorie A; avec effet immédiat au 29 février 2016 et pour une période indéterminée; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

- * Monsieur Fabrice, Michel, Gilles Mas, gérant de catégorie B;
- * Mademoiselle Jeannie Lee, gérante de catégorie A;
- * TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant de catégorie B; et
- * Monsieur David John Glennane, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016073975/31.

(160038111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le vendredi 26 février 2016 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

1. L'Assemblée termine le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérald Briclot avec effet immédiat;
2. L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Roland Ludwig, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, à la date du 31 décembre 2015;
3. L'Assemblée décide de nommer en tant qu'Administrateurs Monsieur Luc Holper, résidant professionnellement au 10 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et Madame Stefanie Hüls, résidant professionnellement au 10 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir le poste vacant

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016073967/22.

(160038297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

C.E.E.C. SA, Compagnie Européenne d'Etudes et de Conseils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.564.

Résolutions de l'associé unique datée du 7 février 2016

L'actionnaire unique approuve la nomination de Axel Rust avec adresse professionnelle 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en tant qu'administrateur et de David Schandel avec adresse professionnelle 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg en tant qu'administrateur et directeur technique en charge du développement des activités informatiques de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Le conseil d'administration de la société se compose désormais de trois administrateurs.

L'actionnaire unique approuve la nomination de Confide succursale de la société Cloche d'Or Investissements SA RC B 169895 avec adresse 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg aux fonctions de Commissaire Aux Comptes en remplacement de Moon Stone International Investment SA démissionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073959/18.

(160038640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

So Ouest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 203.940.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GCOF Luxembourg Topco S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and in the process of being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg,

represented by Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 4 February 2016 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") So Ouest Luxembourg S.à.r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "So Ouest Luxembourg S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented) and one class B manager (which may be represented).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager and one class B manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated

by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held (to the extent permitted by law) by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1 January of each year and ends on the 31 December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Unless required, and subject to the conditions provided for, by applicable law, the operations of the Company may be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which is appointed by the shareholders for a term not exceeding six (6) years.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The shares have been subscribed in cash as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
GCOF Luxembourg Topco S.A.	12,500	EUR 12,500.-
Total:	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder has forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. The board of managers of the Company shall be composed of two (2) class A manager and two (2) class B managers. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company

Class A manager:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Jean Lee	19f, Samsung Life Insurance Bldg #55, Sejong Blvd Jung Gu, Seoul, Korea (04513)	11 May 1977	Seoul, Republic of Korea
Jae Yeon Kim	19f, Samsung Life Insurance Bldg #55, Sejong Blvd Jung Gu, Seoul, Korea (04513)	15 November 1974	Busan, Republic of Korea

B managers:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Damian F. Pons	35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	28 May 1977	Madrid (Spain)
Jean-Baptiste Willot	35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	1 February 1972	Lille (France)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de février,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GCOF Luxembourg Topco S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration du 4 février 2016 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée So Ouest Luxembourg S.à r.l., qui est constituée Name Address Date of birth City and country of birth Damian F. Pons 35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg 28 May 1977 Madrid (Spain) Jean-Baptiste Willot 35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg 1 February 1972 Lille (France) par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé, par la partie comparante, et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " So Ouest Luxembourg S.à r.l. » (la " Société "). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites "up-stream" et "side-stream"), octroyer des sûretés, des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations

de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent, afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés

dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui, dûment exécutés, feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie de circulaire, seront certifiées comme faisant foi, et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée, à raison de son mandat présent ou passé de gérant, et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles, et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée au(x) gérant(s):

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision

sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède, et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées, y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées, par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société, ou au moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Sauf si la loi applicable le requiert, et dans les conditions qu'elle fixe, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par les associés pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites en espèces comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
GCOF Luxembourg Topco S.A.	12.500	EUR 12.500.-
Total:	12.500	EUR 12.500.-

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est fixé au:

35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Le conseil de gérance de la Société est composé de deux (2) gérants de classe A et de deux (2) gérants de classe B. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des stipulations des statuts de la Société:

Gérant de classe A:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu et pays de naissance
Jean Lee	19f, Samsung Life Insurance Bldg #55, Sejong Blvd Jung Gu, Seoul, République de Corée (04513)	11 mai 1977	Seoul, République de Corée
Jae Yeon Kim	19f, Samsung Life Insurance Bldg #55, Sejong Blvd Jung Gu, Seoul, République de Corée (04513)	15 novembre 1974	Busan, République de Corée

Gérants de classe B:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu et pays de naissance
Damian F. Pons	35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	28 mai 1977	Madrid (Espagne)
Jean-Baptiste Willot	35F, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	1 ^{er} février 1972	Lille (France)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4345. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016067601/510.

(160029704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

W Credit Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 203.937.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen on the twenty-sixth day of January.

Before us Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

EQT Senior Debt FCP-SIF - W Fund ("EQT W"), a sub-fund of EQT Senior Debt FCP-SIF, a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as a common investment fund (fonds commun de placement or FCP) under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Fund"), represented by EQT Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.972, with a share capital of EUR 200,000.- acting as management company of the Fund and EQT W (the "Management Company"),

here represented by Mrs Susanne Storgards, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on January 20, 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of W Credit Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to invest in a portfolio of securities and loans or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist companies which form part of the same group of companies as the Company or other companies.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such

temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the decedent shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Management

Art. 8. Powers of the sole manager; composition and powers of the board of managers.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of shareholders.

8.2 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

8.3 The Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 9. Election, removal and term of office of Managers.

9.1 The Manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

9.2 The Manager(s) shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 10. Vacancy in the office of a Manager.

10.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's Sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening meetings of the Board of Managers.

11.1 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the Board of Managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers.

Art. 12. Conduct of meetings of the Board of Managers.

12.1 The Board of Managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the Board of Managers, but in his absence, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Manager may represent one or more, but not all of his colleagues.

12.4 Meetings of the Board of Managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

12.7 Save as otherwise provided by the Law, any Manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the Board of Managers which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of Managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant Manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.8. The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The Manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meeting of the Board of Managers; Minutes of the decisions of the Sole Manager.

13.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) Managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) Managers.

13.2 The decisions of the Sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the Sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Sole Manager.

Art. 14. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the Sole Manager, or, (ii) if the Company has several Managers, by the joint signature of any two (2) Managers or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board of Managers.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; written shareholders' resolutions.

16.1 Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolutions are approved by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 17. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 18. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Powers of the sole shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year, save the first financial year which shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the thirty-first of December of 2016.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten percent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the Board of Managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance as set forth in the above paragraph.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

22.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the Manager(s), subject to conditions set forth under the above paragraph and under Luxembourg law.

F. Supervision of the company

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with the approval of the general meeting of shareholders.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000) issued shares have been subscribed in their entirety by the Management Company, on behalf of EQT W, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and have been paid for in full by a contribution in cash. The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is allocated to the share capital. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as duly convened, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Joshua Stone, born on 28 July 1985, in Little Falls, New York, United States of America, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966, in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

EQT Senior Debt FCP-SIF - W Fund («EQT W»), un compartiment de EQT Senior Debt FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement (ou FCP) selon la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le «Fonds»), représenté par EQT Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.972, dont le capital social s'élève à EUR 200.000,-, agissant en qualité de société de gestion du Fonds et d'EQT W (la «Société de Gestion»),

représentée aux présentes par Madame Susanne Storgards, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «W Credit Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société consiste à investir dans un portefeuille de titres et de prêts ou d'autres instruments financiers, et à investir dans des obligations garanties ou non garanties, fonds, effets, actions et autres instruments de dettes ou titres, créances commerciales ou autres formes de créances, obligations (incluant, sans s'y limiter, des instruments ou obligations synthétiques), à acquérir des droits ou participations dans des prêts et dans des contrats financiers dérivés ou instruments financiers dérivés, à conclure tout contrat relatif à ce portefeuille et à administrer, développer et gérer ce portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou d'autres sociétés.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, des évolutions économiques ou sociales se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant à l'égard de la Société.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Entre vifs, elles seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée en assemblée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées à de nouveaux associés sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les autres associés en assemblée générale, par une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Gérance

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique; composition et pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants nommés par les associés réunis en assemblée générale. Au cas où plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chaque membre étant individuellement désigné un «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués ad nutum par décision de l'assemblée générale des associés.

8.2 Vis-à-vis des tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter tout acte nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

8.3 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Election, révocation des Gérants et durée du mandat des Gérants.

9.1 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

9.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 10. Vacance d'un poste de Gérant.

10.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la retraite ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant remplacé par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions juridiques applicables.

10.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par le Gérant Unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Convocation aux réunions du Conseil de Gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation écrit. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

11.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être passé outre à cette convocation en cas d'accord écrit de chaque Gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent Conseil de Gérance.

11.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une telle réunion et ont renoncé aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président du Conseil de Gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

12.2 Le président du Conseil de Gérance, le cas échéant, préside toutes les assemblées générales des associés et réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à l'assemblée ou à la réunion.

12.3 Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant tout autre Gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité de ces collègues.

12.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

12.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à chaque réunion du Conseil de Gérance.

12.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout Gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Gérance qui est contraire à l'intérêt de la Société, doit informer le Conseil de Gérance de ce conflit d'intérêts et doit avoir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil. Ce Gérant ne peut pas prendre part aux discussions ni voter sur cette transaction. Pareil conflit d'intérêt doit être notifié à la prochaine assemblée générale des associés avant de prendre toute décision sur tout autre point.

12.8 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Le Gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance; procès-verbaux des décisions du Gérant Unique.

13.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) Gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou, le cas échéant, par deux (2) Gérants.

13.2 Les décisions du Gérant Unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant Unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le Gérant Unique.

Art. 14. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant Unique, ou (ii) si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

D. Décisions des associés

Art. 15. Décisions collectives des associés. Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés; résolutions écrites des associés.

16.1 Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes

16.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement prises que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

16.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter

expressément formulées et votera par écrit. De telles résolutions écrites sont uniquement valablement adoptées en conformité avec la Loi, dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 18. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Pouvoirs de l'associé unique. En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi. Dans cette hypothèse, toute référence faite dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2016.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale si cet associé consent à une telle affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion, de manière à ne pas excéder dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du Conseil de Gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Sauf disposition contraire des présents statuts, chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde tel que précisé au paragraphe précédent.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

22.1 Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes préparés par le Conseil de Gérance montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve établies par la loi ou les présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée à (aux) associé(s) par résolution du/des associé(s) ou du/des Gérant(s), sous réserve des conditions énoncées au paragraphe ci-dessus et par la loi luxembourgeoise.

F. Audit et surveillance

Art. 23. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

23.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société comptera plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

23.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

23.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

23.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la fonction de commissaire sera supprimée.

23.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué que pour juste motif ou avec l'approbation de l'assemblée générale des associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des

liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition Finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par la Société de Gestion, au nom de EQT W, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui a été entièrement payé par voie d'apport en numéraire. L'apport total du montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est alloué au capital social. Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'associé

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant comme dûment convoqués, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stefan Holmér, né le 19 mars 1961 à Stockholm, Suède, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joshua Stone, né le 28 juillet 1985 à Little Falls, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Monsieur Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. STORGARDS et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/3097. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2016.

Référence de publication: 2016067119/536.

(160029582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Sigma (Logistics) Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 204.228.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of the month of February.
Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sigma (Logistics) Pledgeco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Me Katia PANICHI, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Sigma (Logistics) Midco S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Sigma (Logistics) Midco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all

expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by

profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Sigma (Logistics) Pledgeco S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sigma (Logistics) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Katia PANICHI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Sigma (Logistics) Midco S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sigma (Logistics) Midco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «up-stream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales en vertu d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des

présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence au 1^{er} janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Sigma (Logistics) Pledgeco S.à r.l.	500	12.500 EUR
Total	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:
 - BRE/Management 8 S.A., une société anonyme établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.140.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, a signé le présent acte original avec le notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Panichi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2016. Relation: EAC/2016/4270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016073069/429.

(160036947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

S.C.I. BSI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9233 Diekirch, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 5.857.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le premier février,

1. Monsieur Patrick SIEBENALER, architecte diplômé, né le 8 mai 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant à L-2172 Luxembourg, 33, rue Alphonse Munchen, et
 2. Monsieur Christophe BOURGUIGNON, architecte diplômé, né le 22 juillet 1965 à Jemeppe-sur-Sambre (Belgique) et demeurant à L-9361 Brandenbourg, 3, An der Kepp,
- ont établi, comme suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de «S.C.I. BSI», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des associés représentant trois quarts des parts sociales de la société.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Patrick SIEBENALER, pré-qualifié, cinquante parts	50
2. Monsieur Christophe BOURGUIGNON, pré-qualifié, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 12. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous emprunts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés.

Il(s) administre(nt) les biens de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consent(ent), accepte(nt) et résilie(nt) tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statue/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

Art. 13. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2016.

Art. 15. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 16. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 17. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick SIEBENALER, architecte diplômé, né le 8 mai 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant à L-2172 Luxembourg, 33, rue Alphonse Munchen, et

- Monsieur Christophe BOURGUIGNON, architecte diplômé, né le 22 juillet 1965 à Jemeppe-sur-Sambre (Belgique) et demeurant à L-9361 Brandenbourg, 3, An der Kepp,

3. En ce qui concerne la gestion journalière, la société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants jusqu'à un engagement financier de 5.000,00 EUR.

Au-delà de ce montant de 5.000,00 EUR, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4. Pour toutes les opérations immobilières telles que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, les hypothèques, les emprunts, la société est engagée par la signature conjointe des deux gérants et en respect de l'article 12 des statuts.

5. Le siège social de la société est fixé à L- 9233 Diekirch, 11, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SIEBENALER et C. BOURGUIGNON.

Référence de publication: 2016073059/135.

(160037234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Skyline Residences S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.269.705,63.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.645.

En vertu du contrat de cession daté du 1^{er} septembre 2015, Amstar Poland Property Fund I, LP, dont le siège se situe à Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands a cédé 3,068,782 de ses parts dans la société Skyline Residences S.à r.l. de la manière suivante:

306,878 parts sociales de catégorie A1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie B1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie C1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie D1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie E1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie F1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie G1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,878 parts sociales de catégorie H1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,879 parts sociales de catégorie I1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

306,879 parts sociales de catégorie J1 sont transférées à BBI Development S.A., une société de droit polonais enregistré auprès du «Registre National Judiciaire» sous le numéro 33065, et ayant son siège à ul. EMILII PLATER 28, 00-688 Varsovie, Pologne.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Pour Skyline Residences S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016073075/44.

(160036646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Spring Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 178.568.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 février 2016

Résolution:

L'assemblée a décidée de nommer, pour une période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Maurizio Borletti, demeurant professionnellement à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant qu'administrateur A;

- Monsieur Paolo De Spirt, demeurant professionnellement à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en tant qu'administrateur B;

- Monsieur Jean Martin Stoffel, demeurant professionnellement à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant qu'administrateur A.

En remplacement à:

- Madame Sarah Lobo, Administrateur A;

- Madame Sonja Bemtgen, Administrateur B;

- Madame Virginie Derains, Administrateur A.

L'assemblée a décidée également de transféré le siège social de la société de son adresse actuelle à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073085/25.

(160037198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.**Immobilière de Sanem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 107.205.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2015 que la société Square Participations S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Fiduc-Concept S.A. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 29 février 2016.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016072853/13.

(160036576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.**HorseGlobe Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 163.438.

—
Laut Beschluss einer ausserordentlichen Anteilseignerversammlung der HORSEGLOBE GROUP SARL vom 29.02.2016 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Herr Ernest SCHAAF, wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen, Frau Oksana ZINOVEVA, geboren am 24.04.1968 in Priozersk, Kazakhstan, wohnhaft in 5, rue Jean Braun, L-3326 Crauthem wird mit sofortiger Wirkung zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit berufen.

Luxembourg, den 29.2.2016.

HORSEGLOBE GROUP SARL

Référence de publication: 2016072841/14.

(160036540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.